



PARCOURS D'ÉVALUATION ET DE PROJET SPÉCIALISÉ - PEPS

LE DISPOSITIF PEPS

Elaborer un projet d'orientation et d'insertion socio-professionnelle.

OBJECTIFS

Les objectifs du parcours sont : d'acquérir les compétences et de vérifier la capacité de la personne accompagnée à construire un projet socio-professionnel, d'élaborer avec elle un projet d'orientation et de l'accompagner dans sa réalisation.

INFOS PRATIQUES

Formation d'une durée de 6 mois.

Modalité d'accès : être titulaire de la notification de décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie de la MDPH.

Rémunération : assurée par la Région et calculée individuellement, selon le passé professionnel de chacun.

PROFIL

Les bénéficiaires présentent des troubles psychiques stabilisés et/ou une déficience mentale légère pour lesquels un suivi médical psychiatrique régulier existe ou se doit d'être remis en œuvre au préalable de l'entrée sur le dispositif. Le bénéficiaire s'engage à poursuivre la prise en charge psychiatrique externe pendant la durée du dispositif.

LES INTERVENANTS

Chaque apprenant bénéficie d'un accompagnement adapté à sa situation. Les formateurs travaillent en lien avec l'équipe médico-psycho-sociale, permettant ainsi de répondre, au mieux, aux besoins individuels.

NOTRE PÉDAGOGIE

- Approche globale et individualisée de chaque apprenant,
- Supports pédagogiques variés,
- Stages en entreprise,
- Entretiens réguliers pour évaluer la progression par rapport aux objectifs fixés, déterminer les actions à venir ainsi que les moyens à mettre en œuvre.

LE PROGRAMME

Phase 1 : Entretiens de Préadmission

Phase 2 : Adaptation

- Retrouver un rythme de travail
- Recréer du lien social
- Reprendre confiance en soi
- Favoriser la stimulation intellectuelle

Phase 3 : Evaluation personnalisée sur les capacités et aptitudes

- Réaliser un bilan personnel
- Evaluer les savoirs de base
- Evaluer les capacités cognitives
- Evaluer les aptitudes gestuelles
- Evaluer les capacités d'apprentissage

Phase 4 : Accompagnement à l'élaboration du projet socio-professionnel en tenant compte des contre-indications médicales de la personne accompagnée

- Réaliser des enquêtes métier
- Réaliser des stages correspondant au projet
- Participer à des informations collectives
- Visiter des organismes de formation
- Visiter des structures dédiées (GEM, CRPS...)

Phase 5 : Validation du projet et envoi de la proposition à la MDPH.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :
Etablissement et Services de Réadaptation Professionnelle

📍 19, place de la Croix de Pierre 31300 Toulouse

☎ 05 62 48 40 00

✉ occitanie@cric.asso.fr



www.cric.asso.fr

